



Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2019-10-17-29 | Charte de l'arbre en Ville
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Erniss, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

Depuis des décennies, la qualité du cadre de vie est une préoccupation constante à Saint-Etienne-du-Rouvray. La forêt et les espaces verts agrémentent la Ville tandis que les arbres animent les espaces.

Cependant, aussi important soit-il, ce patrimoine arboré est fragile et doit être protégé. C'est à ce titre que l'Agenda 21 stéphanois prévoyait de lancer une réflexion sur la place de l'arbre en Ville.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le projet de charte de l'arbre en ville,

Considérant :

- La nécessité de protéger le patrimoine arboré stéphanois, composante structurante de notre paysage urbain,
- Les impacts positifs de la présence de l'arbre en ville, que ce soit au niveau ornemental, sociétal ou environnemental,
- Le risque que le dérèglement climatique fait peser sur la population,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la charte de l'arbre en ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114540-DE-1-1



Charte de l'arbre

POURQUOI UNE CHARTE DE L'ARBRE ?

La reconnaissance des arbres comme éléments structurants du paysage urbain est intervenue dès les années 1980 à Saint-Étienne-du-Rouvray, animée par la préoccupation constante de la qualité de son environnement et de son cadre de vie.

Notre patrimoine arboré est considérable :

- 1/5 du territoire est occupé par la forêt et par les espaces verts
- Les parcs, jardins publics, massifs, pelouses et terrains de sport occupent une superficie de 30 ha
- L'inventaire en cours précisera les 5500 arbres accompagnant les voiries, les équipements publics et les parcs de la ville. Concernant les 16,5 ha de bois urbains, 520 unités de plus de 50 cm de diamètre ont été repérées. Une centaine de hêtres, chênes et platanes remarquables font partie du patrimoine de la commune auxquels il faut ajouter la présence exceptionnelle d'un orme de plus d'un mètre de diamètre.

L'arbre participe ainsi à l'embellissement de la ville en apportant des éléments de diversité dans un paysage bâti. L'arbre d'ornement est d'ailleurs souvent caractérisé par sa floraison spectaculaire, la couleur de son feuillage, sa forme spécifique, la texture de son écorce ou toutes les autres caractéristiques ornementales qui le rendent attractif.

Sa longévité dépassant largement celle de l'homme, l'arbre a un impact sociétal positif en matérialisant le lien générationnel et illustre l'importance de la transmission du patrimoine naturel.

De surcroît, aujourd'hui, alors que les scientifiques alertent sur les conséquences du dérèglement climatique reconnu comme un risque majeur pour la biodiversité et la santé humaine, la présence de la nature et d'espaces verts boisés en ville joue un rôle positif sur la santé. Ils contribuent en effet à atténuer les effets du réchauffement climatique et ses conséquences, notamment sur la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité.

La présence de la nature et d'arbres en ville s'avère ainsi source de bien-être psychologique et physique.

La végétation urbaine marque l'identité d'une ville ou d'un quartier, conditionne l'attachement de ses habitants et l'attractivité du territoire. L'arbre en ville suscite également de multiples questions techniques quant aux modalités de sa gestion et de sa préservation dans l'espace public ou privé.

I - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le rôle de l'arbre face au changement climatique

Dans le contexte de réchauffement climatique observé à l'échelle planétaire, les villes connaissent des microclimats appelés « îlots de chaleur » qui amplifient le phénomène à l'échelle urbaine. En effet, les villes présentent souvent des températures plus élevées que leur périphérie ou les milieux ruraux en raison notamment de leur morphologie et des activités qu'elles abritent.

Or les îlots de chaleur, dont les écarts de températures peuvent varier de 2 °C à 12 °C, portent atteinte à la santé (malaises, syncopes, hausse du taux de mortalité liée à la canicule...) et à l'environnement (qualité de l'air intérieur et extérieur, usage de la climatisation qui accroît l'émission de GES...).

Les facteurs responsables de ces îlots de chaleur sont divers, à la fois naturels (climat, topographie, conditions météorologiques...) et humains (formes urbaines, couvert végétal, matériaux...).

L'aménagement urbain doit désormais penser un développement urbain adapté au changement climatique. Parmi les concepts et techniques susceptibles d'influencer favorablement cette évolution, la réintroduction de l'arbre en ville favorise la création d'« îlots de fraîcheur » qui peut localement réduire la température jusqu'à 10°C.

Dépassant sa simple vocation ornementale, l'arbre est en effet un véritable acteur climatique contribuant à réguler et diminuer localement la température grâce à son feuillage qui procure de l'ombre et contribue, par évapotranspiration, à l'humidité et donc au rafraîchissement ambiant.

L'arbre en milieu urbain agit aussi comme un véritable filtre à air automatique en captant les particules polluantes en suspension (notamment l'oxyde d'azote et l'ozone), en stockant le gaz carbonique et libérant de l'oxygène. Un arbre adulte, de l'envergure d'un hêtre, capte environ 1,4 kg de poussières par an grâce à sa surface foliaire qui, si elle était déployée au sol, couvrirait presque 2 terrains de football.

Le rôle de l'arbre dans la préservation de la biodiversité

Autre élément prépondérant, l'arbre est un réservoir et un activateur de la biodiversité; plus il est âgé plus il en est riche. Il forme un biotope aérien et souterrain où sont associés oiseaux, petits mammifères, insectes, autres végétaux et micro-organismes. Par son envergure ramifiée et ses éventuelles cavités, il abrite et protège; grâce à la présence de ses fruits et des petits organismes vivants sous son écorce, il permet aux animaux de se nourrir.

En offrant à la fois le gîte et le couvert, il garantit ainsi la présence de tous des maillons indispensables à l'équilibre et à la pérennité de nos écosystèmes.

II - PROTÉGER – GÉRER L'ARBRE

*« Je ne fais que planter des arbres :
je sais que je suis trop vieux pour jamais
pouvoir profiter ni de leurs fruits ni de leur ombre,
mais je ne vois pas de meilleur moyen
de m'occuper de l'avenir. »*

La vie des arbres,
Francis Hallé, botaniste-dendrologue

Pourquoi protéger/gérer ?

L'arbre est un être vivant. Par son rôle ornemental et sa place dans l'environnement, l'arbre permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Sa croissance s'étale sur plusieurs vies humaines, il arrive à maturité au bout de 30 à 40 ans en moyenne. Nous devons donc tenir compte de son cycle de vie dans les aménagements urbains qui se font à un rythme plus soutenu que son développement. Car c'est à partir de cet âge qu'il commence à avoir un impact positif dans la régulation du climat urbain.

La ville n'est pas l'habitat de prédilection des arbres; pour autant, la symbiose entre la nature et l'Homme conditionne notre bien-être. En retour, nous nous devons de laisser une place à l'arbre et de tout faire pour trouver les bons compromis entre urbanisation et patrimoine arboré.

L'arbre est un être fragile, mais malgré tout doté d'une grande résilience. Exposé à un environnement inadéquat, il ne s'épanouira pas totalement et nombreuses seront les interventions d'entretien pour le maintenir en état.

Il est schématiquement constitué de deux parties :

- La partie aérienne, composée du tronc et du houppier, assure les échanges avec l'atmosphère environnante en produisant notamment de l'oxygène,
- La partie souterraine, constituée des racines, en relation directe avec le sol, assure l'ancrage et l'alimentation en eau et nutriments.

La croissance des branches est conditionnée par l'environnement proche de l'arbre. Le tronc, quant à lui, est exposé aux chocs et dégradations tandis que les racines sont sensibles au tassement et aux sols imperméables qui limitent le puisement des nutriments et de l'eau.

Bâtis, réseaux aériens et souterrains, circulation routière, pollution atmosphérique, ou encore pollution lumineuse perturbent ainsi le cycle de croissance de l'arbre qui, fortement impacté, ne peut remplir son rôle à 100 %.

Comment protéger/gérer ?

« Dix jeunes arbres ne remplacent pas un vieux : un quart de siècle au moins sera nécessaire avant que la dépollution atmosphérique ne retrouve son niveau initial ; en attendant, toute une génération de jeunes urbains va devoir vivre sous un "ciel de pétrole" ».

Plaidoyer pour l'arbre,
Francis Hallé, botaniste-dendrologue

Dans de nombreux aménagements urbains, le même constat est établi : un manque de prise en compte de l'arbre existant. Il est souvent plus facile de supprimer un alignement d'arbres et de replanter de jeunes essences qui répondent aux besoins de l'aménagement immédiat.

Protéger un arbre, c'est commencer par accepter qu'on ne peut le considérer comme un accessoire de voirie inerte. Un arbre était présent avant, il le sera après si personne ne vient perturber son cycle.

S'il n'est pas toujours possible de conserver l'existant, une vraie réflexion doit s'imposer avant de décider d'un abattage, notamment dans le cas d'alignement d'arbres où il est scientifiquement prouvé que ces individus communiquent entre eux. Abattre certains arbres d'un alignement n'a pas uniquement un impact paysager, cette action a aussi des conséquences sur la croissance des autres sujets environnants.

La volonté de conserver l'existant conduit à favoriser la cohabitation et à protéger l'arbre à tous les stades :

- dès la conception des projets et des permis de construire et d'aménager en les intégrant à la réflexion ;
- en amont des travaux en identifiant les sujets à protéger ;
- en phase chantier en assurant la protection effective des troncs contre les chocs, en stockant les matériels à bonne distance, en prenant soin des racines et des branches en évitant les circulations et les tranchées trop proches.

Les agressions ont des répercussions que l'on ne remarque que plusieurs années plus tard : ralentissement anormal de la croissance, chute d'arbre due à un manque d'ancrage des racines, difficulté à lutter contre les parasites...

Il est également essentiel de continuer à planter pour agrandir et renouveler le patrimoine arboré.

Il existe environ 70 000 espèces d'arbres dans le monde.

Choisir la bonne espèce, plutôt locale, au bon endroit va contribuer à simplifier la gestion de l'arbre en ville et ce en fonction de divers facteurs: développement du système racinaire, amplitude du houppier, résistance à la pollution et au stress hydrique, type de sol, exposition...

Une fois l'espèce sélectionnée, il convient également de pouvoir choisir l'individu en pépinière afin d'apprécier la qualité de son système racinaire et son houppier, la présence de maladies, etc. Le choix de la dimension de l'arbre a aussi son importance: un bel arbre avec un tronc important et un houppier fourni aura un effet immédiat; il mettra cependant beaucoup plus de temps à s'acclimater à son nouvel environnement et sa gestion les premières années (arrosage, tuteurage...) n'en sera que plus difficile.

Une fois tous ces critères respectés, il convient de donner le maximum de chance à l'arbre de s'implanter. Comme évoqué plus haut, le sol urbain est peu propice à la croissance des arbres. Il faut donc réfléchir à un compromis entre la place du système racinaire et les revêtements nécessaires aux aménagements. Une plantation est réussie lorsqu'un végétal a pu reprendre un cycle de vie normal.

Enfin, pour une gestion optimale de l'arbre en ville, il faut connaître son patrimoine arboré.

Un inventaire précis suivi d'un diagnostic de chaque individu est nécessaire de façon à programmer des interventions mais aussi garder un historique des événements antérieurs, l'objectif principal étant de favoriser et d'améliorer la coexistence entre les arbres et les autres composantes de la vie urbaine.

III - ALERTE, SENSIBILISER, DIALOGUER AVEC LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

Sensibiliser pour aménager autrement

La nature en ville porte des enjeux que les projets d'aménagements doivent intégrer en amont: biodiversité, qualité de l'air, qualité des sols, ambiance sonore et lumineuse, gestion de l'eau, confort thermique, concentration en gaz à effets de serre, alimentation, attractivité des espaces urbanisés, approche économique.

La nature en ville contribue à la qualité des espaces urbains et du cadre de vie et nécessite à ce titre d'être partie prenante aux projets. L'arbre est un élément indissociable de l'aménagement urbain qui doit anticiper et concilier les différents usages à tous les âges de la vie: se déplacer, habiter, travailler, créer du lien social...

La diffusion de la connaissance du fonctionnement des écosystèmes auprès des habitants, usagers et acteurs du territoire est indispensable à une prise de conscience collective des enjeux et des bonnes pratiques.

La charte de l'arbre

Afin de valoriser l'importance du patrimoine naturel, de partager les enjeux d'une politique de l'arbre sur notre territoire, d'agir en concertation avec toutes les bonnes volontés pour la promotion de la nature en ville et de l'arbre, le plan d'actions de notre Agenda 21 local comporte l'élaboration de la présente charte de l'arbre.

Elle vise à accompagner l'évolution des représentations des citoyens à l'égard de la place de la nature dans la ville et à faciliter la prise de conscience du rôle que peut jouer chaque gestionnaire d'un espace vert public ou privé.

Elle doit également promouvoir la mise en place et le partage d'outils de gestion du patrimoine existant et des plantations futures avec l'ensemble des acteurs du territoire et favoriser le développement des partenariats nécessaires afin de partager les responsabilités, de préserver la santé et le bien-être des habitants.

Avec la charte de l'arbre, la Ville exprime sa volonté de concertation avec les habitants et tous les acteurs du territoire dès la conception des projets pour améliorer la prise en compte de l'arbre.